

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 505

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 79, substituer aux mots :

« de validité de »

les mots :

« fixée par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.